



# CONTRAT TIMEO

**Entre :**

EDITIONS NATIONALES DU PERMIS DE CONDUIRE

S.A.S. au capital de 3 333 333 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le n° 502 078 751

Dont le siège social est 35 rue Robert Schuman, 44800 SAINT-HERBLAIN

Représentée par Yves PAIN SAR.

Ci-après dénommée « ENPC »  
D'une part

**Et :**

La société \_\_\_\_\_

Dont le siège social est \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Représentée par \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « le client »  
D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Le client souscrit au service TIMEO pour une période de 24 MOIS. Ce service comprend une application en ligne administrateur nommée logiciel « école de conduite ».

ET

\_\_\_\_\_ Applications « enseignant » pour un loyer mensuel H.T. par application de

\_\_\_\_\_ € H.T. soit pour l'ensemble des applications \_\_\_\_\_ € H.T. par

mois pendant 24 mois.

LE \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Pour ENPC

Pour LE CLIENT